

Service des Affaires
Générales et Juridiques

Délibération du Conseil d'administration
n° 2025 - 077
Séance du 17 octobre 2025

Approbation du procès-verbal du 11 juillet 2025

Condition d'acquisition du vote :

Quorum =

moitié des membres en exercice présents ou représentés

Acquisition de la délibération =

majorité des membres présents ou représentés

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 23

Nombre de membres représentés : 2

Nombre de vote pour : 25

Nombre de vote contre :

Nombre d'abstentions :

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 11 juillet 2025 est approuvé (cf. INTRANET – Vie Institutionnelle – Conseils et Comités).

**PROCES-VERBAL PROVISOIRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 11 juillet 2025**

Membres présents avec voix délibérative

Représentants des professeurs et assimilés

Anne DAGUET-GAGEY
Pascal DEPRESZ par visioconférence
Jean-François HENNINOT par visioconférence
Si Yan JIN par visioconférence
Martine LAVAUD par visioconférence
Bertrand MAZURE par procuration à Anne Daguet-Gagey
Fanny VASSEUR-LAMBRY par visioconférence
Laurent ZALEWSKI par visioconférence

Représentants des autres personnels enseignants

Nicolas BLONDEL par visioconférence
Cyril DUBREU par visioconférence
Cécile MACHUT par visioconférence
Valérie MUTELET par visioconférence
Issam NOUAOURI par visioconférence
Anne PARRAIN par visioconférence
Muriel PERISSE par procuration à Cyril Dubreu
Olivier PETIT par visioconférence

Représentants des Biatss

Angelo ANGLANI par visioconférence
Virginie LECOUTEUX par visioconférence
Isabelle PRIEM par visioconférence

Représentant des usagers

Charles BAUJON par visioconférence

Personnalités extérieures

Représentant un établissement d'enseignement secondaire :
Hamed CHENITI par visioconférence
Personne assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise :
Denis LEFEBVRE par visioconférence
Représentant d'une institution culturelle :
Marie-Lys MARGUERITE par visioconférence

Membres présents avec voix consultative

Damien FREBOURG, représentant Madame la Rectrice de l'académie de Lille, par visioconférence
Ludovic DENIAU, directeur Général des Services par visioconférence
Fabien CAQUERET, Agent comptable par visioconférence
Laurence DELOFFRE, responsable du Service des Affaires Générales et Juridiques
Kelig LE GRAND, Directeur des Ressources Humaines, DGA

Fabien PAPI, directeur des affaires financières

Membres excusés

Sébastien LECOCQ, représentant les BIATSS

Isabelle PRIEM, représentant les BIATSS

Nathalie HARDAT, représentant une organisation représentative des salariés

Sonia DUVAL, représentant la délégation régionale du CNRS

Marie-Pierre PARENTON, Directrice de l'IUT de Lens

Ordre du jour : Budget rectificatif n°1 – 2025

Madame la présidente ouvre la séance à 9h40.

Madame la présidente remercie les participants pour leur présence lors de ce conseil exceptionnel organisé en visioconférence. Elle rappelle que l'absence de quorum physique lors de la réunion du conseil du vendredi 4 juillet n'avait pas permis de délibérer sur le projet de budget rectificatif. Elle excuse Bertrand Mazure qui ne peut être présent aujourd'hui en raison d'un deuil familial.

Points d'actualité

Madame la présidente informe le conseil qu'elle a été conviée au ministère, mardi 8 juillet, avec tous les établissements de la deuxième vague des COMP 2024-2026, afin de procéder à la signature officielle du COMP. Elle rappelle que la négociation de ce COMP l'an dernier avait conduit à l'obtention d'un peu plus de 2 millions d'euros.

Elle explique également que, la veille, une réunion s'est tenue avec les services du rectorat pour le bilan annuel du COMP. En effet, le COMP est conclu pour 3 ans mais un bilan annuel est effectué avec le rectorat. Notre nouvelle rectrice déléguée à l'enseignement supérieur et à la recherche, Michelle Bubenicek, était présente, ainsi que des représentants des services du rectorat. Cependant, la réunion n'a pas pu se tenir et a été reprogrammée la semaine prochaine. En effet, le document que nous avons reçu n'était pas identique à celui du rectorat, et l'université doit donc compléter les informations manquantes.

Budget rectificatif n°1 – 2025

Fabien Papi, DAF, présente le premier budget rectificatif 2025.

Ce budget rectificatif 1 est technique : il s'agit de réajuster, rééquilibrer le budget initial en fonction des nouvelles recettes ou des nouvelles prévisions de dépenses, notamment liées aux recrutements. Les variations au regard du budget initial sont faibles. Cependant, l'approbation de ce BR 1 est indispensable pour permettre l'ouverture de crédits nécessaires à des opérations d'investissement ou à des recrutements.

Madame la présidente précise, s'agissant du projet de construction TECH3E, que le permis de construire est toujours en instruction auprès de la préfecture de département. Elle espère qu'il pourra être obtenu début septembre.

Fabien Papi, DAF, explique que c'est la raison pour laquelle les crédits correspondants n'ont pas fait l'objet d'une déprogrammation. Si celle-ci s'avère nécessaire, elle sera effectuée lors du dernier BR.

La notification définitive de la SCSP a été reçue tardivement, en mai : ce BR procède à son ajustement (+ 1 573 875 €) lié à la compensation par l'État de l'augmentation du CAS pensions. De nouvelles recettes de formation continue et d'apprentissage (+ 665 961 €) et de

recherche (178 274 €) sont intégrées. Les composantes sont donc particulièrement concernées par ce BR, qui leur permet de disposer des recettes issues de l'apprentissage.

Les AE et les CP augmentent d'environ 500 000 € en fonctionnement et en personnel et d'environ 400 000 € en investissement. S'agissant des dépenses de personnels, l'augmentation des AE et des CP s'effectue sur ressources propres.

S'agissant de la situation patrimoniale, le résultat prévisionnel reste négatif de 1 million M€. Il s'est amélioré au regard du budget initial (- 2,4 M€) en raison de la compensation du CAS pension. Les mesures dites « Guérini » de revalorisation salariale dans la fonction publique ne sont en revanche pas compensées.

Le budget initial présentait une insuffisance d'auto-financement. Désormais, le budget affiche une capacité d'auto-financement de 428 249 €.

Le prélèvement sur fonds de roulement diminue et s'établit pour le moment à 9,5 M€, en baisse d'environ 1 M€.

Kelig Le Grand, DRH, précise, s'agissant de la masse salariale, que l'essentiel des variations porte sur les ressources propres, avec une augmentation des ETPT envisagés dans le cadre de nouveaux projets de recherche.

Fabien Papi, DAF, souligne que les difficultés de recrutement que connaît l'université le contraignent à n'ouvrir que les crédits nécessaires, au fur et à mesure.

Les trois critères de soutenabilité budgétaire sont respectés. En cas de non-respect de l'un d'entre eux, deux fois de suite, et quelle que soit la nature de l'acte (budget initial, BR, compte financier), l'établissement est tenu de présenter un plan de retour à l'équilibre. La trésorerie (106 jours) et le fonds de roulement (87 jours) sont confortables, cependant le taux « Dizambourg » frôle, en prévision, 83%. Ce ratio doit alerter l'université sur sa capacité à améliorer ses prévisions en dépenses et en recettes afin qu'il soit le plus bas possible et le plus proche de la réalité permettant ainsi de disposer d'une marge de recrutement.

En conclusion, la situation budgétaire s'assainit grâce à la compensation confirmée du CAS pension. Le résultat prévisionnel est plus favorable que lors du budget initial. L'insuffisance d'autofinancement devient une capacité d'auto-financement, ce qui démontre que l'établissement peut avancer sur ses projets. Il convient toutefois de souligner la nécessité de mieux anticiper, lors du budget initial, les recrutements programmés en exécution des contrats de recherche.

Si les trois critères de soutenabilité sont bien respectés, le ratio « Dizambourg » frôle la limite autorisée. Madame la rectrice l'a précisé dans un courrier communiqué à madame la présidente.

Enfin, un risque important de déprogrammation pèse sur la fin de l'exercice en raison des incertitudes liées à l'obtention du permis de construire TECH3E.

Madame la présidente insiste sur la vigilance nécessaire quant à l'évolution du ratio « Dizambourg » qui ne doit pas dépasser 83%.

Le budget rectificatif numéro 1 2025, tel que communiqué aux membres du conseil, est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

La séance est levée à 9h50.

La présidente
Anne DAGUET-GAGEY